



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service urbanisme et habitat
Unité aménagement

Affaire suivie par : Géraud Broyer
Tél. : 02 56 63 73 82
Courriel : geraud.broyer@morbihan.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le **07 MARS 2025**

Le préfet

à

Madame le Maire de Campénéac
10, place de la Mairie
56800 Campénéac

Objet : modification simplifiée n°1 du PLU de Campénéac

Conformément aux dispositions des articles L.153-45 à 48 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Campénéac, prescrit par délibération du 17 janvier dernier et reçu par mes services le 17 février 2025.

Ce projet porte sur :

- la rectification d'une erreur matérielle concernant le zonage et le règlement relatif au parcellaire ZB 06, secteur du Pont aux moines.

L'analyse de ce dossier n'appelle pas de remarque de ma part.

J'émetts un avis favorable au projet.

Cet avis doit être mis à disposition du public.

Le préfet,

Pascal BOLOT